LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE REGULIÈRE

no 29

LE MAL QUI TERRASSE

Mardi, à 3 heures du soir, un sieur Albert Carrière, 42 ans, journalier, sans domicile fixe, est tombé malade rue de Tourcoing, atteint d'une crise convulsive.

Transporté aussitôt dans une pharmacie voisine, où il reçut les soins d'un docteur, il fut conduit ensuite en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur.

LA CHUTE DU CHARRETIER

Mardi, vers 4 heures du soir, le nommé Théophile Vanderstichel, 53 ans, demeurant 65, rue de Canteleu, au service de MM. Doncquez, entrepreneurs à Lille, pour descendre de son véhicule, mit par mégarde son pied à côté du marchepied, il en résulta pour lui une chute sur le pavé où il se fit une blessure à l'arcade sourcilière gauche. Il a été reconduit à son domicile en tramway.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Jeudi prochain 15 janvier, à vingt heures et demie précises, M. Léon Berthaut, homme de lettres, fera une conférence accompagnée de projections sur « La Bretagne Mystérieuse ».

La conférence sera suivie de l'assemblée générale.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Le Casque

Dans sa réunion générale du 11 janvier 1914, l'association amicale des Anciens Dragons a renouvelé ainsi ce qu'il avait sa commission administrative :

Président : MM. Emile Scrive ; vice-présidents : Braggi et Rombaut ; trésorier : Smagghe ; secrétaire : G. Pigot ; porte-étendard : Wolff ; membres administrateurs : MM. Aronio de Romblay, Vandeville, Berte, Debeckar, Delsalle, Dourlent, Picavet, Ammeux, Bourgeois et Debiock.

Les anciens dragons qui désirent faire partie de la société sont priés d'envoyer leur adhésion au secrétaire, G. Pigot, 62, rue Meunier.

Evitez La Constipation.

La Constipation empoisonne le sang et détraque le fonctionnement des vaisseaux lymphatiques. La Tisane Américaine des Shakers, par son effet doux et efficace sur les intestins, guérit vite même les constipations opiniâtres.

La Tisane AMÉRICAINE des Shakers

205

ROUBAIX

Tramways de Roubaix-Tourcoing

La Municipalité Roubaisienne et la Préfecture font droit à une requête présentée par l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing » au nom de tous les habitants d'un quartier.

A diverses reprises, notre organe, qui attache la plus grande importance à l'amélioration du fonctionnement de nos tramways, a exposé les doléances des habitants de toute la partie antérieure de la rue Daubenton et voies latérales.

Par une anomalie étrange de l'arrêt de la rue Henri-Carrette, à celui de la rue de Flandre, sur une distance de 340 mètres et dans une agglomération surpeuplée, aucun point de stationnement, fixe ou facultatif, n'existait.

Par contre, de la rue de Flandre à la rue Buffon, trois arrêts facultatifs se rencontraient sur une longueur inférieure à 200 mètres.

Aussi, après avoir établi exactement les faits dans nos colonnes, avons-nous cru devoir prendre l'initiative d'un pétitionnement des intéressés en vue d'obtenir une répartition plus équitable des arrêts existants.

Ce fut ainsi que deux cent soixante-six chefs de famille, habitant les rues Daubenton, Philippe-Lebon, des Sept-Ponts, Turgot, de la Basse-Mesure, Saint-Joseph, Voltaire, signèrent une pétition demandant la modification des points d'arrêt de la ligne N° 9 du réseau dans la rue Daubenton (Car K de la gare au Crétinier).

A la suite de cette requête, M. le Maire exposa à M. le Préfet du Nord tout le bien-fondé de la réclamation soumise à sa bienveillance, insistant vivement pour que satisfaction lui donnée aux signataires.

Or, nous sommes heureux d'annoncer qu'après avis favorable de la Compagnie des Tramways et des services compétents, M. le Préfet a, par arrêté, en date du 10 janvier 1914, modifié comme suit les points d'arrêts de la rue Daubenton : Premier arrêt, rue Philippe-Lebon ; deuxième arrêt, rue de Flandre ; troisième arrêt, rue Buffon ; quatrième arrêt, entre les rues du Jemmapes et Olivier-de-Serres ; cinquième arrêt, garage du boulevard de Metz.

Tout est bien qui finit bien !

PORTEMONNAIE PERDU ET... VOLE

Lundi, vers 20 heures, Mme Emérance Pauwels, ensaisseuse, demeurant rue St-Jean, 146, passait rue des Fossés quand elle s'aperçut que son portemonnaie renfermant une certaine somme venait de tomber sur le trottoir.

Mme Pauwels se baissait pour ramasser son bien quand prompt comme l'éclair un malandrin la devança et s'enfuit à toutes jambes avec l'objet ainsi soustrait.

On possède le signalement exact du voleur qui est activement recherché.

UN CHEVAL TERRIBLE

Mardi à 15 heures rue du Tilleul un cheval appartenant au service de l'abattage s'est subitement emporté et partant à une allure folle a successivement renversé deux voitures.

Tout d'abord, celle de M. Augustin Leroy, fumiste, quai de Toulon, qui stationnait en face de la cour Saint-Joseph. Puis la voiture de M. Zucart, boulanger, à Lys-les-Lannoy, arrêtée à l'angle des rues du Tilleul et de Lannoy.

Les dégâts, fort heureusement, sont purement matériels.

A QUI LA « RECONNAISSANCE » ?

Mardi, à 14 heures et demie, Mlle Maria Boby, demeurant rue Newton, cour Cosserat, 20, a trouvé sur la chaussée, auprès de la fonderie, une reconnaissance de Mont-de-Piété n° 1350.

Après avoir fait la déclaration de sa trouvaille à M. le Commissaire de police de son quartier, Mlle Caby tient à la « reconnaissance » à la disposition de la propriétaire.

EN SE RENDANT A SON TRAVAIL

Mlle Clémentine Verstraete, 61 ans, demeurant rue Linné, 6, dévideuse dans une filature de notre ville, se rendait à son travail, mardi matin.

Ayant malencontreusement glissé sur le pavé gelé, Mlle Verstraete vint s'abattre lourdement, se fracturant les os de la jambe droite. Après avoir reçu les soins du docteur Harlet, la blessée a été transportée à la « Fraternité ».

IVRESSE ET REBELLION

Adolphe Fourneau, charretier, 32 ans, demeurant impasse Turgot, son beau-frère Ivon Vancoeneghem, 30 ans, charpentier en fer, domicilié au boulevard d'Hellemmes, 7, ont été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation d'ivresse manifeste, violences, outrages et rébellion envers le sergent de ville Théodore Capella.

L'agent avait été requis par les époux Dumoerd-Haun, marchand de pommes de terre frites, rue Saint-Laurent. Ceux-ci s'étaient vus insultés, puis traités par les beaux-frères Fourneau et Vancoeneghem, en état manifeste d'ivresse.

Dans l'après-midi de mardi, les délinquants ont été conduits à Lille et mis à la disposition du parquet.

VOLE PAR SON CAMARADE

Carlos Desmettre, charretier, demeurant rue Pellart, 48, en logement, s'est vu enlever des effets d'habillement et une petite somme d'argent par un apprêteur Jean Block, 19 ans, qui partageait sa chambre.

Carlos Desmettre a déposé une plainte contre son indélicat camarade.

AGRESSION D'UN VEILLEUR DE NUIT

Aux « Huileries de Roubaix et d'Odessa », rue d'Alger, un veilleur de nuit, Augusta Fremaux, 54 ans, domicilié rue du Caire, cour Larmon, procédait, vers 21 heures, lundi à une première ronde dans les vastes magasins de l'établissement.

Soudain, deux rôdeurs dissimulés dans la pénombre se précipitaient sur le veilleur, le terrassaient et le rouaient de coups de pied.

Sauvé par son chien

Heureusement pour l'assailli, son chien, qui était à quelque distance de son maître, accourut à ses appels.

Se précipitant sur les escarpes, il les mordit profondément, les obligeant à abandonner leur victime, puis à prendre une fuite précipitée.

Sortant des magasins, les rôdeurs, toujours pourchassés par le molosse, réussirent quand même à trancher la palissade de clôture donnant sur la rue d'Alger et à s'esquiver dans la nuit.

M. le commissaire de police Benet a ouvert une enquête sur cette attaque audacieuse.

TROP PRESSE !

M. André Becquart, négociant, rue du Château, 7, imprimait, en passant rue de la Gare à l'auto qu'il pilotait, une vitesse chronométrée de 32 à l'heure. D'où contravention motivée.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Semaine du 5 au 11 janvier 1914

Nombre de portions distribuées : Adultes et enfants, 976.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

A Roubaix et dans presque toutes les parties de notre département frontière d'ailleurs, habitent depuis de nombreuses années, beaucoup d'ouvriers Belges, et souvent en famille. Or, la plupart de ces étrangers tiennent à mettre à profit la loi de prévoyance loite par le gouvernement en faveur des travailleurs, bien que ne devant toucher pour leur retraite que le seul intérêt de leurs versements personnels.

Et parmi ces Belges, un nombre relativement élevé se fait naturaliser ou réintégrer dans la qualité de Français. Mais il arriva alors qu'au moment de toucher leur retraite, l'Etat leur refuse l'allocation viagère prévue par la loi. Aussi, une explication relative à cette catégorie d'assurés est-elle nécessaire pour éviter toute erreur ultérieure et surtout une obstruction à l'application du règlement de prévoyance.

Peuvent être Français, en vertu des articles 9 et 10 du Code civil, les Belges nés en Belgique, de parents qui eux-mêmes y sont nés dans la période qui part de 1793 au 30 mai 1814. Mais les personnes qui se trouvent dans ce cas n'ont pas droit à l'allocation de l'Etat, et la qualité de Français ne leur a été conférée qu'après l'âge de 50 ans.

Elles se trouvent donc dans la même situation que les autres étrangers qui pour bénéficier des avantages de la loi, doivent avoir obtenu leur naturalisation avant 50 ans.

Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur la loi des retraites ouvrières et paysannes seront fixées très exactement et de façon toute désintéressée, en s'adressant aux bureaux de « La Cause de Retraites Mutualistes », rue des Longues-Haies, 90.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS

BIJOUX ORIA

BAGUETTES 0 60 LE GRAMME

no 38

TOURCOING

DEUX INDIVIDUS L'AURAIENT ASSAILLI

M. Delsers Adolphe, 38 ans, fileur, demeurant rue de Brest, 2, a déclaré hier au commissariat de police du 1er arrondissement que dans la nuit du 11 au 12 janvier, vers minuit et demi, dans la rue de la Latte, à l'angle de la rue de Menin, il avait été assailli par une dizaine d'individus inconnus de lui.

M. Delsers porte de nombreuses ecchymoses.

Une enquête est ouverte.

VOL D'UN LAPIN

Mme Delfour, 59 ans, ménagère, 17, rue du Chêne-Houpline, avait un superbe lapin qu'elle soignait d'une manière toute particulière. Hier matin, à son lever, elle allait porter la nourriture à son lapin. On le lui avait volé pendant la nuit.

Mme Delfour a déposé une plainte au IIIe arrondissement.

Une enquête est ouverte.

A LA COMMISSION SANITAIRE

La Commission Sanitaire de la 4e circonscription de l'arrondissement de Lille, s'est réunie le mardi 13 janvier, à 3 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, de Tourcoing.

Etaient présents : MM. Louis Vandevenne, vice-président ; Docteur Julien, secrétaire ; Fouquet, conseiller général, Sevin, architecte municipal, Brunau, pharmacien, Tétart, vétérinaire, Boileau, inspecteur du travail, membres ; Louis Brunin, secrétaire administratif.

La Commission a émis un avis favorable à l'autorisation de continuer à exploiter une brasserie à Tourcoing, rue des Ursulines.

Elle a dressé ensuite la statistique de ses travaux pendant l'année écoulée.

Enfin, elle a renvoyé une plainte émanant d'un habitant d'une commune voisine de Tourcoing, à l'effet d'être adressée soit au Maire, soit au Préfet, conformément aux prescriptions de l'article 12 de la loi du 15 février 1907 et des instructions préfectorales du 23 mai 1907.

STATISTIQUE DES INCENDIES ET DES SAUVETAGES

Au cours de l'année qui vient de s'écouler 62 appels de secours ont été adressés aux sapeurs-pompiers.

Deux fois pour pénétrer à l'aide du casque respirateur dans des locaux par suite d'accidents arrivés aux générateurs.

Il y a eu cinq sauvetages accomplis par les pompiers.

Un sauvetage d'un homme tombé dans l'Espierre.

Un sauvetage d'un homme tombé dans une fosse d'aisances.

Un sauvetage de deux hommes qui s'étaient jetés volontairement dans le canal.

Un sauvetage d'un cheval tombé dans une cave.

Une automobile retirée du canal.

Le montant des dégâts occasionnés par les incendies a élève à 1.448.000 francs.

Les incendies les plus importants sont :

Le 9 juin : Chantier Masquelier, 65.000 fr.

Le 8 mars, Usine Flipo, au Touquet, 400.000 francs.

Le 23 mai, Usine Tiberghien, rue de Paris, 800.000 fr.

Les dégâts occasionnés par les incendies bors de la ville s'élèvent à 90.000 francs.

4 personnes sont mortes des suites d'asphyxie ou de brûlures provenant d'incendies.

Deux petites filles à un incendie, rue du Sergent-Bobillot.

Deux hommes à l'incendie occasionné par une explosion à l'usine Pollet, rue de la Croix-Rouge.

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES adoptez comme apéritif le BANYULS-TRILLES QU'NQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants

C'EST L'APERITIF D'HIVER par excellence recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES » et exigez l'étiquette BANYULS TRILLES sur la bouteille avec le mot QUIN QUINA

no 8

AUTOUR DE LILLE

PHALEMPIN

Autour d'une nomination préfectorale. — Nous avons annoncé dernièrement que l'honorable M. Flament avait été nommé, par arrêté de M. le Préfet du Nord, administrateur du Bureau de Bienfaisance et nous ajoutions que cette nomination avait été bien accueillie par la population, qui tient M. Flament en très haute estime.

Naturellement un arrêté pris par M. le Préfet du Nord ne fera jamais plaisir ni à la cléricale « Petite Gazette » ni à son rasoir collaborateur qui estime, après avoir néanmoins couvert de fleurs M. Flament, que M. le Préfet du Nord eût été mieux inspiré en nommant à la place de ce dernier,... devinez qui ?... le marguillier de le Beuvrière, l' « alter ego » du châtelain de la ville « Faut S'taire ».

Du moment que marguillier et barbier ne sont pas contents, c'est donc que M. le Préfet du Nord a contenté les républicains. C'est tout ce qu'il faut.

CRDIX

Naminetion. — Nous apprenons avec plaisir que par arrêté préfectoral, notre dévoué correspondant M. G. Christiaen est maintenu dans ses fonctions d'administrateur du Bureau de Bienfaisance pour une nouvelle période de 4 ans.

Bureau de Bienfaisance. — Dans sa dernière réunion, après l'installation du nouvel administrateur M. Léon Barty, la Commission a nommé M. Georges Christiaen, vice-président ; M. Joseph Allard, ordonnateur général.

Toutes nos félicitations.

GAZ (appareils aut. — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. inst. gratuite.

no 4

NORD

DOUAI

Conseil municipal. — Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui aura lieu le vendredi 16 janvier 1914, à 5 heures du soir, salle basse de l'Hôtel de Ville :

Correspondance et communications. — Traitement du personnel de l'entrepôt des douanes : Crédit. — Cimetière communal : Rétrocession de terrain. — Composition de la garnison : Communication d'une lettre de M. le Chef du Génie. — Service vicinal : Extension du réseau des Chemins de grande communication ; Avis. — Rue de Cambrai : Demande d'achat d'un terrain appartenant à la Ville. — Rue des Clarisses : Echange de terrains ; Demande de M. Béhague. — Habillement et équipement du personnel communal ; Réception définitive. — Tarification des sommes à verser pour l'entretien au Cimetière des tombes particulières. — Marché pour la construction des baraques des Foires et de la Fête communale ; Rétrocession ; Avis. — Société des Sports : Renouvellement du bail. — Distribution d'énergie électrique : Contrôle. — Collège de jeunes filles : 1° Travaux concernant l'externat : Imputation des dépenses sur le bonl du Collège ; Avis. — 2° Travaux et achats d'objets mobiliers (Internat) ; crédit. — Assistance publique : Secours et placements. — Compte des dépenses imprévues. — Hospice : Echange de terrains au territoire de Sin-le-Noble. — Assistance aux familles nombreuses : Liste du 1er trimestre 1914.

Le tramway Douai-Lallaing. — M. Heyez, sénateur, a reçu la lettre suivante :

Le 10 janvier 1914.

Mon cher Sénateur,

Vous me demandez où en est l'affaire du tramway de Douai à Lallaing.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai poussé aussi activement que possible la mise au point du dossier de M. Perret et que mon rapport est à la Préfecture depuis le 20 décembre dernier.

J'ai reçu les pièces à signer pour les faire enregistrer et le dossier partira lundi à Paris.

Signé : STOCLET.

Chemin de fer Lécluse-Marquion-Douai. — M. Heyez, sénateur, a reçu la lettre suivante :

Le 10 janvier 1914.

Mon cher Sénateur,

L'avant-projet du chemin de fer de Marquion à Lécluse et à Douai a été retourné, conformément au désir de la Commission d'enquête, pour l'étude des deux variantes de Lécluse et de Férin à Sin-le-Noble.

J'espère que le dossier de ces variantes pourra être soumis à la Commission départementale à sa prochaine séance.

Je dois d'ailleurs ajouter que nous n'avons encore, pour le moment, aucun demandeur en concession pour assurer l'exploitation de la ligne.

Signé : STOCLET.

Un entôlage. — Un mineur fil, au cabaret, la connaissance de Catherine-Léonine Française, matelassière, qui l'accompagne, et d'Henri Stiève, chanteur ambulant, tous deux sans domicile fixe.

Pendant le sommeil du mineur, on lui dérobe 51 francs. La femme Catherine, arrêtée, a reconnu avoir pris 20 francs et en avoir remis 10 à Stiève qui le reconnaît, tout en prétendant qu'il ignorait que cet argent provenait d'un vol.

Ce joli couple a été déféré au Parquet qui l'a fait écrouer.

Aux Ecoles académiques. — Nous avons annoncé en juillet dernier que M. Charles Dernoncourt, élève sculpteur-modeleur de nos Ecoles académiques des Beaux-Arts, avait obtenu le 10e prix au 23e concours général de composition décorative organisé par la Société Nationale d'encouragement à l'art et à l'industrie (une plaquette de bronze et une prime de 50 francs).

Nous apprenons avec plaisir qu'au palmarès général de cette société pour 1913, l'école y a relevé l'attribution d'une nouvelle récompense à cet élève, sous la forme ci-après : primes spéciales : 2e une prime de 100 francs remise chaque année à un lauréat des concours de la société en souvenir de la réunion amicale des anciens membres du jury de l'exposition de Nice 1884, fusionnée avec la société en 1904 ; lauréat en 1913 : M. Charles Dernoncourt, élève des écoles académiques de Douai ».

Cette prime spéciale affirme combien l'originalité de la composition de M. Dernoncourt a été marquée et souligne très avantageusement l'enseignement de M. Maurice Rogerol, professeur.

Obit de la Croix-Rouge. — Nous rappelons que dimanche 18 janvier, à midi, sera célébré l'obit annuel du comité douaisien de la Croix-Rouge Française.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est l'harmonie municipale qui prêtera son gracieux concours à cette cérémonie patriotique.

Elle interprétera les morceaux suivants : Andante Funèbre (P.-H. Castanaerez) ; Peer Gynt la mort d'Ase (Griegan Bernier) ; Andante de la Symphonie en ut mineur (Beethoven).

Etat civil. — Naissances. — Berthe Ducauriel, rue de Paris, 51 — Marie Tabary, Dorignies — Alfréda Ségard, rue d'Arras, 67 — Lucia Mallet, place Maugin, 8 — Henri Kindt, Dorignies.

Décès. — François Brabant, 69 ans, veuf de Florentine Découdin, rue Saint-Sauveur, 3 — Jacob Blanck, 30 ans, place Maugin, 8 — Clara Gavelle, 67 ans, épouse de Jean-Baptiste Watteau, quai de l'Industrie — Zoé Berly, 69 ans, rue du Canteleux, 77.

FAUMONT

Remerciements. — Nous avons annoncé le beau résultat de l'élection municipale de Faumont. Les élus adressent aux électeurs les remerciements suivants :

« Nous nous empressons, le lendemain de l'élection, d'adresser à nos électeurs nos sincères remerciements pour la belle majorité qu'ils nous ont accordée. Nous félicitons particulièrement les valeureux républicains qui nous ont donné 191 listes pleines.

« Les conseillers municipaux républicains, les membres de la Ligue ont fait plus que leur devoir : nous les en remercions de tout cœur !

« Nous sommes fiers de votre attitude et nous en sommes très satisfaits, car le geste des électeurs du 11 janvier a prouvé à nos adversaires et aux amis du canton d'Orchies que les Faumontois conservent précisément dans leur cœur l'amour de la République.

« Vos élus se montreront dignes du grand honneur que vous leur avez accordé en défendant avec vigilance vos intérêts au Conseil municipal.

« Vive Faumont !

« Vive la République !

FOSSIES Victor, DELCOURT Emile, DUBUS Albert.

SIN-LE-NOBLE

Un mouton à six pattes. — Parmi les bêtes que M. Brochart, boucher, a acquises ces jours-ci pour les besoins de son commerce, se trouve un mouton à six pattes.

Ce mouton, conformé comme les autres, est bien planté sur ses pattes, mais à l'épaule gauche il a deux pattes supplémentaires fort bien formées, quoique inertes, qui pendent sur le côté.

Nombreux ont été les curieux qui sont allés le voir.

WAZIERS

Escroquerie. — La gendarmerie a verbalisé contre Alexandre Chabrée, mineur à Waziers, qui, alors qu'il habitait Somain sous un faux nom, a escroqué une machine à coudre à la Compagnie Singer.

CAMBRAI

GONNELIEU

Encore un carreau !... — Le journalier André Bernard, s'étant rendu chez son voisin M. H. Lira, cultivateur, frappa vainement à la porte de celui-ci, mais on ne lui ouvrit pas. Furieux, il cassa des carreaux aux fenêtres. Bernard prétend avoir payé un fauteuil à son voisin, et ce dernier l'aurait reporté chez lui sans l'en avertir.

MASNIÈRES

Pour vagabondage on a arrêté les nommés Louis Houy, 46 ans, né à Erepuy (Oise) et Valentin Klevels, 24 ans, né à Lille. Les deux vagabonds ont été écroués.

CAUDRY

Messieurs ! vos billets. — Se trouvant dans le « Dijonnais », depuis Douai et se trouvant sans billet, Pierre-Paul Guignier, 17 ans, originaire de la Côte-d'Or, fut forcé de descendre en gare de Caudry. Il fut conduit à la gendarmerie où il fut écroué.

IWUY

Un lapin a été volé pendant la nuit à M. P. Huart, instituteur-adjoint.

HAZEBROUCK

Une réunion de l'Union Républicaine. — Une allocution de l'abbé Lemire. — Lundi avait lieu la réunion extraordinaire de l'Union Républicaine, groupe qui soutient M. Lemire.

Jamais on n'avait vu pareille affluence. Cassel, Arnèke, Steenvoorde, Bailleul, Vieux-Berquin, tout le pays était représenté.

Il y avait 700 auditeurs entassés dans les salles, les escaliers et les chambres de la Fleur de Lys. On remarquait notamment la présence de MM. Vandenbussche, conseiller général, maire de Steenbecque ; de Mendonça, sous-préfet ; B. Rosez, conseiller d'arrondissement ; Biébuyck, conseiller d'arrondissement, maire de Vieux-Berquin ; Beheene, maire de Saint-Sylvestre, président de la Ligue de Steenvoorde ; Dulongcourty, maire de Sluyès ; Poues, juge ; Delleteu, juge de paix ; Grisson, adjoint de Saint-Sylvestre-Cappel ; Thonnes, inspecteur des Douanes ; Jean Cartier, ex-candidat au Conseil Général. Il y avait là une foule épaisse et dense comme on en a jamais vu !

M. Legrand lit le procès-verbal.

Cinquante-six adhésions nouvelles viennent à la Ligue. On réélit le bureau.

M. Théry exprime les souhaits de bonne année à la Ligue et à la Fédération.

On a un souvenir pour M. Amot, qui a écrit d'Alger.

Une manifestation de sympathie est faite à M. Bonta au nom des républicains par M. Théry, au nom des catholiques par M. Natalis Dumez, et une superbe gerbe de fleurs est offerte au nom de l'Union, par M. Jean Cartier.

Toute la salle est debout et crie : Vive Bonta ! On chante un vivat !

Puis une seconde manifestation a lieu en l'honneur du « Cri des Flandres ».

L'un des amis d'enfance et compatriote de M. Lemire, M. Auguste Gilloots, lit une adresse par laquelle tous les membres de l'Union se solidarisent avec le journal et promettent de le soutenir.

On acclame tous les propagateurs, rédacteurs et colporteurs du « Cri ».

On porte ensuite d'une question qui était à l'ordre du jour, la revision des listes électorales. A ce propos M. Lemire donne connaissance d'une lettre où, dès le *mois d'octobre* dernier, en Belgique, on racolait des religieux, des frères, des électeurs quelconques pour les faire inscrire dans la circonscription de M. Lemire, et on offrait de payer leur voyage.

Il demande à ses amis de veiller à ce que les inscriptions des lemiristes aient lieu partout où elles doivent être faites.

M. Lemire annonce une conférence de M. Chérpin, ancien ministre du travail, et dit que 12 députés sont prêts à venir faire d'autres conférences.

Enfin M. Lemire expose sa situation personnelle.

Il raconte le visite qu'il a reçue. Il est menacé d'une peine qu'il ne connaît pas, s'il n'obéit pas à un ordre qu'on lui apporte. Cet ordre est précis !

« Quel est celui d'entre vous, dit l'orateur à l'auditoire frémissant, qui ne ferait point son devoir. Vous auriez invité des conférencier, leurs discours auraient été irréprochables, et après coup, vous consentiriez à les blâmer !

— Non ! crie toute la foule.

« Vous seriez fondé un journal et fait de ce journal un centre d'œuvres sociales : crédit immobilier, bureau de renseignements, habitations ouvrières, cercle d'études ; ce journal dure et vit depuis trois ans. Vous en seriez l'inspirateur et ce journal serait votre appui. Après trois ans consentiriez-vous à le désavouer.

— Non ! crie la foule.

« Vous seriez député depuis 20 ans, ayant défendu une politique autrefois bénie par le pays et aujourd'hui non plus approuvée, mais qui n'a pas cessé d'être légitime, vous auriez une circonscription fidèle depuis 20 ans, on vous demanderait de répudier cette politique qui est toute votre raison d'être, de prêtre et de citoyen, de catholique et d'honnête homme.

Toute la foule crie ! Non !

« Eh bien, Messieurs, je suis cet homme, et devant l'abandon des amis, les risques de la défaite et les misères et les injures qui sont au bout, je n'hésite pas : je tourne le dos aux menaces, je fais mon devoir pour mon mandat, pour mon parti, pour mon pays ! »

Les acclamations retentissent.

On demande à M. Lemire de résumer ses paroles dans un ordre du jour, qui est voté au milieu des applaudissements, des vivats.

L'enthousiasme est à son comble. On entraîne M. Lemire et M. Bonte vers le local du « Cri », de là vers la maison du député.

On l'appelle au balcon.

Il y paraît avec MM. Théry et Bonte.

On crie une dernière fois : « Vive Bonté ! Vive le « Cri » ! Vive Lemire ! Vive la République ! »

AVESNES

LAROUILLIES

Concert. — Le 25 janvier, la Fanfare Communale donnera un concert suivi de bal dans un parquet installé sur la Place.

CARTIGNIES

Fanfare Municipale. — Le 18 janvier, à 19 heures, la Fanfare Municipale offrira dans la salle des fêtes, un concert suivi de bal à ses membres honoraires et actifs avec le concours de l'Union des Concerts Artistiques d'Hautmont. Une quête sera faite au profit du Bureau de Bienfaisance.

JEUMONT

Mutualité. — La société « La Jeumontoise », se réunira en assemblée générale, le 18 janvier, à la Mairie de Jeumont.

Société de pêche « l'Espérance ». — L'assemblée générale de la Société de Pêche « L'Espérance » se tiendra à Jeumont chez Delhaye, le 18 janvier, à 14 heures.

SOUS-LE-BOIS

A « la Souveraine ». — Le 18 janvier, à 14 heures et demie, à la Salle des Fêtes de Sous-le-Bois, assemblée générale annuelle de la société Maubeugeoise « La Souveraine ».

Gala de Boxe. — Un gala de boxe aura lieu au Grand Salon de Sous-le-Bois, le dimanche 1er février, à 14 heures.

On y verra Lambaux, Delestrée, Lajoyaux, Marcel Moreau, Mottuel, Rutali, Dousset, etc.

HAUTMONT

Association des Anciennes Elèves. — L'Association Amicale des Anciennes Elèves de l'Ecole du Centre, offrira le dimanche 18 janvier, à 16 heures, dans la salle de gymnastique, une fête récréative, suivie de bal.

Pour les Asthmatiques !

Un pharmacien a trouvé la cigarette sans toxique (c'est-à-dire sans poison), qui guérit l'Asthme. Il veut bien en mettre à notre disposition quelques centaines de boîtes qu'il enverra à nos lecteurs sur notre recommandation.

Pour recevoir une boîte de 20 cigarettes, il suffit d'adresser au **Progrès du Nord, 1 fr. 35** *en bon de poste ou mandat-poste.*

ASTHMATIQUES !

Essayez-en ! Vous les adopterez !

Ensuite, vous les demanderez à votre pharmacien ordinaire.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

SALLAUMINES

La purée. — En exécution d'un extrait de jugement le condamnant à un mois d'emprisonnement pour coups et blessures, les gendarmes ont arrêté Alphonse Hornez, 30 ans.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Crépage de chignons. — Mlle Vandevivre, demeurant à Montigny, rue de la Gare, ayant voulu s'assurer d'une manière un peu brusque de la solidité de la chevelure de Mlle Lampin Maria, demeurant coron Capron, cette dernière, à qui ce jeu n'eut pas le don de plaire, a porté plainte à la gendarmerie qui enquête.

Liste électorale. — Le maire rappelle aux électeurs que la liste électorale est à la disposition du public au secrétariat de la mairie. Il est du devoir de tout citoyen de s'assurer de son inscription sur la liste de l'année courante afin d'éviter des mécomptes au moment des élections.

Bureau de Bienfaisance. — Les distributions de pain aux indigents qui avaient lieu le mardi auront lieu désormais le jeudi. Prochaine distribution jeudi 29 janvier.

LENS

Chute de 25 mètres aux mines de Courrières. — A la fosse n° 8 des mines de Courrières, l'Arabe Held Ehman, 25 ans, poussait une berline à l'étage supérieur d'un beurtia. Arrivé à l'accrochage, il crut lancer le wagonnet dans le cage. Elle n'y était pas. Il tomba avec le bard dans le trou profond de 25 mètres.

On retira l'Algérien avec la clavicule gauche brisée, souffrant de blessures multiples et de contusions internes.

Held Ehman est soigné à l'hôpital de Lens.

Arrestation. — En vertu d'un extrait de jugement, les gendarmes ont arrêté Léo Maerten, 34 ans, terrassier, qui doit accomplir sa peine de 6 jours de prison, pour coups et blessures.

A la Caisse d'Epargne de Lens, dans la séance de dimanche dernier, sous la présidence de M. Emile Bracq, il a été effectué 150 versements se montant à 30.809 francs et fait 206 remboursements pour 19.823 fr. 33 centimes.

La séance de vendredi prochain sera présidée par M. Eugène Courten, celle de dimanche par M. Henri Renard.

Succursales : Hénin-Liétard : 43 versements 4.610 fr. ; 11 remboursements 2.648,32. — Bully : 26 versements 2.123 fr. ; 14 remboursements 1.046 fr. 30. — Cervin : 17 versements 9.864 fr., 14 remboursements 1.555 francs 25. — Bruay : 16 versements 1.890 francs, 3 remboursements 225 fr. — Liévin : 16 versements 1 462 fr. ; 9 remboursements 1.219 fr.

HÉNIN-LIÉTARD

Bourses départementales. — Par décision du 23 décembre dernier, les élèves ci-après bénéficieront de bourses d'entretiens à l'Ecole des Maîtres-Mineurs de Douai : Desmont Clément : 150 fr. ; Daubress Edmond : 170 francs ; Legrand Alfred : 125 francs.

Médaille de bronze. — M. Joyeux Henri, mineur, actuellement à Hénin-Liétard, vient de recevoir le diplôme et la médaille de bronze pour acte et dévouement lors de la catastrophe des Mines de la Clarence.

Conseil municipal. — La Commission des travaux s'est réunie hier à l'abattoir, vers deux heures, pour l'examen des travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire pour le vendredi 16, à 8 heures du soir. — Ordre du jour : Aliénés ; Assistance aux familles nombreuses ; Transformation de la gare ; Régularisation de crédits ordinaires ; Abattoirs ; travaux, cautionnements ; Groupe scolaire rue de Brocourt ; Assistance médicale gratuite ; secours extraordinaires ; sustiens de famille classe 1914 : Demandes de sursis ; Assistance obligatoire.

SAINT-OMER

ARQUES

Absence illégale. — Le nommé Fernand Willery, soldat rengagé de 2e classe au 5e colonial, à Lyon, se trouvant en absence illégale, à qui se mère qu'il était venu visiter à Arques, et « disparu après avoir raconté qu'il allait se présenter à la sous-intendance militaire pour demander une feuille de route.

Malgré les recherches de la gendarmerie, Willery reste introuvable.

ESTRÉE-BLANCHE

Vol d'une plaque de vélo. — Une bicyclette, appartenant à M. V. Leroy, cabaretier à Enquin-les-Mines, avait été laissée à la porte d'un estaminet à Estrée-Blanche.

Un consommateur, le nommé F. D..., mineur, qui se trouvait dans l'établissement, sortit et s'empara de la plaque du vélo et disparut.

Interrogé par la suite à ce sujet, il a fini par avouer son larcin.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Vol de lapins. — Un malfaiteur inconnu a dérobé, dans la propriété de Mme veuve Boucher, sise avenue de Saint-Martin-au-Laert, une dizaine de beaux lapins.

BOULOGNE

CALAIS

Installation du Tribunal. — Hier mardi, à 2 heures et demie, a eu lieu, au Palais de Justice de Calais-Nord, l'installation des juges réélus ou élus aux dernières élections.

M. Pierre Noyon, juge sortant, a prononcé le discours d'usage et installé le Tribunal. M. Félix Magnier, président, a pris ensuite la parole.

Beaucoup de monde appartenant à la politique, au commerce et à l'industrie assistait à cette solennité.